

Dépts 54, 55, 57 et 88 : dpister@crma-grandest.fr-Tél : 03 87 20 36 80
Courriers à adresser au siège à METZ

Dépts 08, 10, 51 et 52 : cfuentes@crma-grandest.fr
Tél : 03 26 68 10 55

Courriers à adresser à CRMA 68 Boulevard Lundy 51100 REIMS
Dépts 67 et 68 : fvaira@cm-alsace.fr - Tél : 03 89 46 89 71
Courriers à adresser à CM d'Alsace 12, boulevard de l'Europe BP 3007
68061 MULHOUSE CEDEX

Pour toute autre demande : aturquet@crma-grandest.fr

La prise en charge du Stage de Préparation à l'Installation (SPI) a été fixée à 60 € en 2017.

Elle est possible si l'immatriculation au Répertoire des Métiers intervient dans les six mois après la fin du stage.

La demande est à adresser dans un délai de 30 jours à compter de la date d'immatriculation.

1. ENTREPRISE

Raison sociale : Date d'immatriculation au RM :

Etes-vous déclarés sous statut auto-entrepreneur ? Oui Non

Adresse : Tél :

Code postal - Ville : E mail :

Stagiaire :

Nom - Prénom :

Sexe : H F

Date de naissance :

2. FORMATION

Intitulé du stage : Stage de Préparation à l'Installation

Organisme : Chambre de Métiers et de l'Artisanat

Dates :

3. PIECES à JOINDRE

- 1) **Attestation d'inscription du chef d'entreprise au Répertoire des Métiers** (avec mention au RM pour les conjoints collaborateurs et copie des statuts de l'entreprise pour les conjoints associés)
- 2) **Attestation de suivi de stage**
- 3) **Copie de la facture (ou du reçu) relative à cette action de formation**
- 4) **RIB (Relevé d'Identité Bancaire) de l'entreprise**

4. NON CUMUL DE FINANCEMENTS

Je soussigné(e) atteste sur l'honneur ne pas avoir bénéficié d'une prise en charge de la présente action de formation par un autre organisme.

Date : Signature et qualité du demandeur :

